

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 26 janvier 2012 à 20 H 30

Présents : M. KEFF, MIQUEL, CHAUVEAU, CASSE, LARDEAU, LONGEAUX, DOUMENS, Mmes PAPY, RUMEAU

Absents : Mme RODRIGUES

ORDRE DU JOUR

➤ **Bulletin municipal**

Après lecture et validation par le Conseil, il sera distribué aux habitants lundi 30 janvier 2012.

➤ **Règlement du cimetière**

La commune met en place un règlement du cimetière qui modifie les pratiques antérieures, notamment la configuration des tombes (profondeur, surface...).

Les tarifs suivants seront applicables dès validation du règlement par les services de la Préfecture.

Concession pour une durée de 50 ans renouvelable :

Pour un emplacement de 2 m² : 150 €

Pour un emplacement de 3 m² : 250 €

Pour un emplacement de 4 m² : 350 €

Rappel des tarifs du columbarium arrêtés en Conseil Municipal du 9 août 2011 :

Concession de 30 ans : 600 €

Concession de 50 ans : 1 000 €

Ce règlement sera tenu à disposition de la population pour consultation en mairie aux heures d'ouverture au public.

➤ **Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire proposera une liste de personnes volontaires pour faire partie de cette commission qui se substitue à celle communale pour ce qui concerne les locaux commerciaux et industriels.

➤ **Présentation des travaux 2012**

Pour cette année, nous avons programmé les opérations suivantes :

- Elargissement, goudronnage et création d'un pluvial chemin d'Enflourens,
- Réhabilitation de la cabane de Piparlan,
- Réfection des enduits et peinture intérieurs de l'abside nord de l'église.

➤ **Remplacement de l'employé communal**

Le titulaire ayant actuellement des obligations syndicales, nous avons fait appel au Centre de Gestion de l'Ariège qui a mis à notre disposition une personne pour assurer son remplacement.

➤ **Demande d'achat de terrain**

Un habitant du village souhaite acheter une petite parcelle de terrain communal. En application du principe qui est de ne pas vendre ce qui fait partie du patrimoine, il est répondu négativement à cette demande.

FIN DE LA SEANCE A 23 H